



**CONCOURS D'AGILITY DU SAMEDI 12 NOVEMBRE
DU CREUSOT
FEUILLE D'ENGAGEMENT**

A retourner au plus tard avant le 29 octobre 2016

A Caroline MARKOWSKI

33 Clos des Joncs Salés

71510 Saint Leger sur Dheune

Tel : 06 67 51 45 88 contact : webmaster@aoc-lecreusot.org

N° identification SCC : 3817

Réservé à AOC N° ordre d' arrivée date d' arrivée

<p align="center">Coller à cet emplacement une copie très lisible de votre licence 2016 ; pour les espoirs remplissez le cadre ci- joint</p>	<p>Pour les jeunes conducteurs uniquement</p> <p>Nom du chien :</p> <p>Race :</p> <p>Tatouage :</p> <p>MALE <input type="checkbox"/> FEMELLE <input type="checkbox"/></p> <p>CATEGORIE : A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/></p> <p>Autorisation parentale OBLIGATOIRE</p>
--	---

Téléphone : Email :

EPREUVES

1^{er} DEGRE : 1^{ère} partie <input type="checkbox"/> 2^{ème} <input type="checkbox"/> 3^{ème} <input type="checkbox"/>	2eme degre <input type="checkbox"/>	3eme degre <input type="checkbox"/>
Grand prix de France <input type="checkbox"/>	OPEN JUMPING <input type="checkbox"/>	OPEN + JUMPING + <input type="checkbox"/>
HANDI 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/>	RETRAITE <input type="checkbox"/>	

Le concurrent s'engage à respecter la réglementation de la CNEAC, déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile et dégage entièrement le club d'Agility Obéissance Canin du Creusot de toute responsabilité du fait d'accidents ou dommages divers qui pourraient survenir à lui ou à ses chiens, ou être occasionné par lui et par ses chiens.

Je soussigné(e), autorise mon enfant....., à participer au concours d'agility du 12/11/16 de l' AOCC (à remplir pour les concurrents mineurs)

Signature du concurrent Nom et Signature du représentant légal pour les jeunes Signature du président

Joindre la photocopie de la licence en cours, un chèque de 13€ à l'ordre de AOC le Creusot, une enveloppe timbrée si pas d'adresse mail. Pour les concurrents mineurs, remplir l'autorisation parentale. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et aucun remboursement non justifié ne sera effectué en cas de désistement ultérieur à la date limite fixée au 29/10/16. Sauf demande de restitution de votre part les chèques des personnes sur liste d'attente seront détruits.